

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du lundi 26 juin 2017

Date de convocation : 12 juin 2017

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 30 mars 2017 à 17h30, s'est tenue l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur François BAUSCH, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mars.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant): M. BAUSCH, M. CIMARELLI, M. CODELLO, Mme GUILLOTIN, Mme KIRCHHOFF, M. PIOVANO, Mme SCKUVIE, M. VAN RIJSWIJCK et M. WEIMERSKIRCH

Membres excusés : M. ARIES (procuration donnée à Mme KIRCHHOFF), M. BONNET, M. CASONI (procuration donnée à M. CIMARELLI), Mme CECCHETTI (procuration donnée à M. BAUSCH), Mme FRIIO, M. PARTHENAY et M. SCHREINER

Présents sans voix délibérative : Mme CAMPS, M. CIRELLI, Mme HABAY-LÊ, Mme VIDAL et Mme WIRTZ

Le Président, François BAUSCH, ouvre la séance à 15H30 et, le quorum étant atteint, il passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Installation d'un nouveau membre du GECT Alzette Belval et Mise à jour des instances décisionnelles

DAG2017-03-01 : Installation d'un nouveau membre du GECT Alzette Belval et Mise à jour des instances décisionnelles

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSTALLE, pour le Ministère de l'Intérieur, Mme Vanessa SCKUVIE comme membre suppléant au sein de l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval,
- MET À JOUR la formation de l'Assemblée Générale comme suit :

| | voix | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|--------------------------|------|------------------------|-----------------------|
| Ville d'Esch sur Alzette | 2 | M Daniel CODELLO | Mme Astrid FREIS |
| Commune de Mondercange | 2 | Mme Christine SCHWEICH | M John VAN RIJSWIJCK |
| Commune de Sanem | 2 | Mme Myriam CECCHETTI | Mme Nadine TORNAMBE |
| Commune de Schifflange | 2 | M Roland SCHREINER | M Paul WEIMERSKIRCH |
| Etat luxembourgeois | 2 | M. François BAUSCH | Mme Marie-Josée VIDAL |
| Etat luxembourgeois | 2 | Mme Corinne CAHEN | M Jean-Claude FELTEN |
| Etat luxembourgeois | 2 | M Pierre GRAMEGNA | M Etienne REUTER |
| Etat luxembourgeois | 2 | M Dan KERSCH | Mme SCKUVIE Vanessa |
| CCPHVA | 1 | M Lucien PIOVANO | M Gilbert KAISER |

| | | | |
|---|---|----------------------------|------------------------|
| CCPHVA | 1 | M Alain CASONI | M Alain GENTILUCCI |
| CCPHVA | 1 | Mme Marie-Rose FRIIO | Mme Viviane FATTORELLI |
| CCPHVA | 1 | M André PARTHENAY | M Daniel CIMARELLI |
| CD54 | 3 | M Christian ARIES | M Mathieu KLEIN |
| CD57 | 3 | M Patrick WEITEN | |
| Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine | 3 | Mme Véronique GUILLOTIN | M Edouard JACQUE |
| Etat français | 3 | M Thierry BONNET | Mme Martine KIRCHHOFF |

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 30 mars 2017

DAG2017-03-02 : Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 30 mars 2017

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 30 mars 2017 joint à la présente.

3. Budget GECT Alzette Belval _DM1/2017

DAG2017-03-03 : Budget GECT Alzette Belval _DM1/2017

Vu le budget primitif voté,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT _ Dépenses

| Chapitres | Articles | Intitulés | |
|-------------------------|----------|---|-----------|
| 022 | | Dépenses imprévues | - 1 000 € |
| Chapitres | Articles | Intitulés | |
| 042 (OOB ¹) | 6811 | Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | + 1 000 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT _ Recettes

| Chapitres | Articles | Intitulés | |
|-----------|----------|---|---------|
| 040 (OOB) | 28183 | Matériel de bureau et matériel informatique | + 900 € |
| 040 (OOB) | 28184 | Mobilier | + 100 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT _ Dépenses

| Chapitres | Articles | Intitulés | |
|-----------|----------|---|-----------|
| 21 | 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | + 1 000 € |

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

¹ Opération d'Ordre Budgétaire

4. Institution du temps partiel et fixation des modalités d'application (agents titulaires, stagiaires et non titulaires)

DAG2017-03-04 : Institution du temps partiel et fixation des modalités d'application (agents titulaires, stagiaires et non titulaires)

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 60, 60 bis, 60 quarter et 60 quinquès ;
- VU** le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
- CONSIDERANT** la saisine du Comité technique paritaire pour avis en date du 7 juin 2017 ;

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE, sous réserve de l'accord du Comité Technique, d'instituer le temps partiel au sein du GECT Alzette Belval,
- DECIDE d'appliquer les modalités d'application reprises ci-après :
 - o Le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.
 - o Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 50%, 60%, 70%, 80% et 90%, du temps complet.
 - o Les quotités de temps partiel de droit sont fixées à 50%, 60%, 70% et 80% du temps complet.
 - o Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.
 - o La durée des autorisations sera de 1 an. Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. À l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.
 - o La réintégration anticipée à temps complet ou la modification des conditions d'exercice du temps partiel (quotité, durée et/ou organisation de son activité) pourra être envisagée en cours de période sous réserve d'en faire la demande deux mois avant la date souhaitée ou sans délais en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale (divorce, décès, maladie du conjoint, de l'enfant, par exemple).
 - o Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.
- PRECISE que les modalités d'application prendront effet à compter du 01/07/2017 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (*à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit*).
- DONNE tout pouvoir au Président concernant les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement du GECT Alzette Belval, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

5. Stratégie pour le GECT Alzette Belval _ période 2

DAG2017-03-05 : Stratégie pour le GECT Alzette Belval _ période 2 (2017/2020)

En préambule, il est précisé que la Région Grand Est souhaite que sa demande d'intégrer **XXXXX VOIR FORMULATION DANS LE COURRIER GRAND EST**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le document «TRAVAILLER ENSEMBLE POUR FAIRE L'AGGLOMERATION TRANSFRONTALIERE_ORIENTATIONS STRATEGIQUES – PERIODE 2 : 2017/2020 » fixant la stratégie pour le GECT Alzette Belval pour une seconde période de travail (document joint à la présente délibération).

6. Communication des décisions prises par le Bureau

DAG2017-03-06 : Communication des décisions prises par le Bureau

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

| | | |
|-----------|----------------------|--|
| DB2017-06 | Bureau du 26/06/2017 | Validation du compte-rendu du bureau du 30/03/2017 |
| DB2017-07 | Bureau du 26/06/2017 | Accord de partenariat financier pour la réalisation du Guide de courtoisie |
| DB2017-08 | Bureau du 26/06/2017 | Concours du Receveur Municipal – attribution d'indemnité |
| DB2017-09 | Bureau du 26/06/2017 | INTERREG VA Grande Région_ participation en tant qu'opérateur méthodologique au projet EDUCO |
| DB2017-10 | Bureau du 26/06/2017 | INTERREG VA Grande Région_ participation en tant qu'opérateur méthodologique au projet SDT-GR |
| DB2017-11 | Bureau du 26/06/2017 | INTERREG VA Grande Région_ participation en tant qu'opérateur méthodologique au projet GROUNDS |

La réunion s'achève à 16h20, M. BAUSCH remercie les personnes présentes et clôt la séance.